



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Présenté en Conseil Communautaire du 10 mars 2026

1 - Le cadre général du CFU 2025

1-1 Le principe

1-2 Les éléments de présentation

2 - La section de fonctionnement

2-1 Les recettes de fonctionnement

2-2 Les dépenses de fonctionnement

3 - La section d'investissement

3-1 Les recettes d'investissement

3-2 Les dépenses d'investissement

4 - Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Les chiffres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

5 – L'état de la dette

6- Le résultat 2025 de la CC du Créonnais et son affectation au BP 2026

6-1 Le résultat 2025

6-2 Son affectation au budget 2026

6-3 Ce qu'il faut retenir

Conclusion

1 - Le cadre général du CFU 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Créonnais (CCC). Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023).

De plus, sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir :

- Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Pour rappel, par délibération n°13.04.23 du 11 avril 2023, la CCC a approuvé l'expérimentation du compte financier unique pour le budget principal de CCC à compter du 1er janvier 2024 en lien avec la Direction des Finances Publiques (DRFIP).

1-1 Le principe

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2025 pour ce qui concerne cette note.

1-2 Les éléments de présentation

Le CFU 2025 sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire lors de sa réunion en date du 10 mars prochain. A la suite, lors de cette même séance, il sera également soumis à délibération l'affectation au BP 2026 du résultat 2025. Le CFU et les délibérations (adoption du CFU et affectation du résultat) s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la CCC ainsi que sur demande au siège de la CCC aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,

- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communautaire.

Pour rappel, le budget prévisionnel global s'élevait à un montant de 11 188 846.92 € réparti en fonctionnement pour 8 923 553,27€ et en investissement pour 2 265 313.65 €.

2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

2-1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 7 530 814.61 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2024 de 1 623 405.25 € pour un montant total de recettes de fonctionnement de 9 154 219.86 €.

CHAPITRE	BP 2025	REALISE 2025
Excédent de fonctionnement après affectation du résultat	1 623 405,25 €	1 623 405,25
Atténuation de charges	30 000,00 €	49 441,42
Produits de services	153 000,00 €	153 321,22
Impôts & Taxes	1 580 787,00 €	1 685 232,00
Autres Impôts & Taxes	4 390 434,00 €	4 467 678,89
Dotations & Participations	1 048 000,00 €	1 161 651,89
Autres produits Gestion Communale	9 500,00 €	13 489,19
Autres produits	2 500,00 €	0,00
TOTAL	8 837 626,25 €	9 154 219,86
TOTAL SANS EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	7 214 221,00 €	7 530 814,61 €

Focus sur la fiscalité locale directe 2025:

La dernière hausse des taux d'imposition remonte à l'année 2022 (+ 2 points pour le FB et le FNB). La hausse des recettes de la fiscalité directe en 2025 est due principalement à l'augmentation des bases fiscales (+1.7%) votée par le parlement et dans une moindre mesure à la croissance de la population : les bases n'augmentent que de 0.8 % en 2026, taux voté par le parlement, en fonction de l'inflation et de l'indice du coût de la construction.

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
TH/THRS	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%
TFB	5.30%	5.35%	7.35%	7.35%	7.35%	7.35%
TFNB	14.39%	14.53%	16.53%	16.53%	16.53%	16.53%
CFE	28.78%	28.78%	28.78%	28.78%	28,78%	28,78%

En outre à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) ; dès lors, les communes, continuant à percevoir cette taxe, retrouvent la faculté de fixation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qu'il convient alors de faire obligatoirement réapparaître sur la délibération.

Focus sur les dotations d'Etat :

Ce tableau montre l'évolution des dotations de l'état au profit de la CCC de 2020 à 2025.

Les 2 dotations DGF de la CDC sont les suivantes : :

- La Dotation de groupement
- La Dotation de compensation des groupements

Evolution de la DGF (euros)

Evolution DGF						
Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2025
Montant DGF	685 563 €	688 099 €	722 217 €	751 345 €	784 682 €	811 288 €

Soit +3.39% entre 2024 et 2025 (et +1.69 % pour la pop, avec une hausse des bases de 1.7%)

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 7 507 880.37 €. Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par :

CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025
Charges caractère général	2 026 770,56 €	982 907,50
Charges de Personnel	731 450,00 €	723 098,30
Autres charges de gestion courante	4 256 280,69 €	4 232 782,83
Atténuation des produits	1 214 096,00 €	1 211 308,11
Dépenses imprévues		0
Virement à Investissement	250 000,00 €	0,00
Frais financiers	61 986,00 €	61 809,99
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00
Amortissements+ provisions	296 043,00 €	295 973,64
TOTAL	8 837 626,25 €	7 507 880,37 €

- 3 - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la CCC à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communautaire .

3-1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 2 734 377.94 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté 2024 de 178 677.34 € pour un montant total de recettes d'investissement de 2 913 055.28€.

DESIGNATION	POUR MEMOIRE BUDGET 2025	CFU 2025
Excédent d'investissement antérieur	178 677,34	178 677,34
Virement section de fonctionnement à l'investissement	250 000,00	0,00
FCTVA	72 000,00	127 250,29
AMORTISSEMENTS	294 993,00	294 992,85
REMBT AIDE FINANCIERE	110 000,00	58 905,46
BATIMENTS CCC	2 560 000,00	2 168 000,00
CHALETS EMMAUS		
MA SADIRAC	11 564,00	11 564,00
MA BARON - LA TOUPIE	1 310,70	1 310,70
MA MADIRAC- 3 PTITS TOURS	19 392,00	19 392,00
PLAINE FOOT INTERCO	18 898,00	0,00
SALLE US	0,00	0,00
RELOG CAP - CAF	52 962,64	52 962,64
TOTAL	3 569 797,68	2 913 055,28
TOTAL HORS EXCEDENT ANTERIEUR		2 734 377,94

3-2 Les dépenses d'investissement

Il s'agit des dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la CCC.

Cette section regroupe :

- Le remboursement de la dette en capital
- Les aides au développement économique (aides aux entreprises)
- Le fonds de concours pour le déploiement de la fibre
- Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels
- Les acquisition de biens immobiliers , de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier ...)
- Les études et travaux sur structures existantes ou en cours de création.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opération (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable) soit regroupées par niveau de vote hors opération (dépenses non affectées)

BUDGET INVESTISSEMENT

DESIGNATION	POUR MEMOIRE BUDGET 2025	CFU 2025
Emprunt en euros	242 911,00	230 510,11
Financement casernes SDIS	27 025,00	24 411,11
Gironde Haut Méga	26 876,00	26 876,00
PETR- ACP	51 720,00	22 500,00
Aides aux entreprises	127 703,00	29 493,06
MAISON DU PATRIMOINE	5 000,00	0,00
TRESOR PUBLIC	5 000,00	0,00
MATERIEL ET EQUIPEMENTS DIVERS	22 000,00	13 561,67
SIEGE CCC	2 000 000,00	974 248,91
EQUIPEMENTS SPORTIFS	130 000,00	78 869,57
CRECHES	51 100,00	34 737,83
OPAH	34 500,00	1 701,00
ESPACE CITOYEN	75 000,00	67 889,91
CHALETS EMMAUS	21 000,00	0,00
TOURISME	3 000,00	0,00
PLUI	179 700,00	172 279,69
CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCO- CAP	507 400,00	447 566,66
OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	6 742,68	0,00
ECOLE DE MUSIQUE INTERCO	7 000,00	0,00
PCAET DEV DURABLE	16 120,00	5 280,00
ALSH	30 000,00	0,00
	3 569 797,68	2 129 925,52

4- Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2025**4-1 Les chiffres****Section de fonctionnement :**

C.D.C du Créonnais (M67) - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS - CFU - 2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 026 770,56	960 266,94	13 640,56	982 907,50	48,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	731 450,00	715 272,82	7 825,68	723 098,30	98,86	0,00
014	Atténuations de produits	1 214 096,00	1 211 308,11	0,00	1 211 308,11	99,77	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6580)	4 256 280,69	4 232 782,83	0,00	4 232 782,83	99,45	0,00
6580	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 228 697,26	7 128 630,60	21 466,24	7 160 096,74	86,89	0,00
66	Charges financières	61 986,00	61 809,99	0,00	61 809,99	99,72	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 050,00	980,79	0,00	980,79	93,41	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		8 292 633,26	7 191 421,28	21 466,24	7 212 887,62	86,98	0,00
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	294 993,00	294 992,85	0,00	294 992,85	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		544 993,00	294 992,85	0,00	294 992,86	54,13	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		8 837 626,26	7 486 414,13	21 466,24	7 507 880,37	84,95	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 837 626,26	7 486 414,13	21 466,24	7 507 880,37		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	30 000,00	49 441,42	0,00	49 441,42	164,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	153 000,00	147 900,00	5 421,22	153 321,22	100,21	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 580 787,00	1 685 232,00	0,00	1 685 232,00	106,61	0,00
731	Fiscalité locale	4 390 434,00	4 467 678,89	0,00	4 467 678,89	101,76	0,00
74	Dotations et participations	1 048 000,00	1 161 651,89	0,00	1 161 651,89	110,84	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00	13 489,19	0,00	13 489,19	141,99	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 211 721,00	7 626 393,39	5 421,22	7 630 814,61	104,42	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		7 214 221,00	7 626 393,39	5 421,22	7 630 814,61	104,39	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		7 214 221,00	7 626 393,39	5 421,22	7 630 814,61	104,39	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 623 405,26					
Total des recettes de la section de fonctionnement		8 837 626,26	7 626 393,39	5 421,22	7 630 814,61		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Section d'investissement:

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitule	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	233 324,00	103 280,17	44,26	112 120,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	3 063 562,68	1 706 135,24	58,63	1 091 260,00
Total des dépenses d'équipement		3 326 886,68	1 899 415,41	57,09	1 203 380,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	242 911,00	230 510,11	94,89	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		242 911,00	230 510,11	94,89	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 569 797,68	2 129 925,52	59,67	1 203 380,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		3 569 797,68	2 129 925,52	59,67	1 203 380,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		3 569 797,68	2 129 925,52		1 203 380,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitule	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	664 127,34	253 229,34	38,13	392 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	110 000,00	58 905,46	53,55	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 000,00	127 250,29	176,74	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 846 127,34	2 439 385,09	86,71	392 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	250 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	204 993,00	204 992,85	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		544 993,00	294 992,85	64,13	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 391 120,34	2 734 377,94	80,63	392 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté		178 677,34			
Total des recettes de la section d'investissement		3 569 797,68	2 734 377,94		392 000,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Four mémoire, crédit ouvert au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 - produit des cessions d'immobilisations -).

(7) DI 041 = RI 041

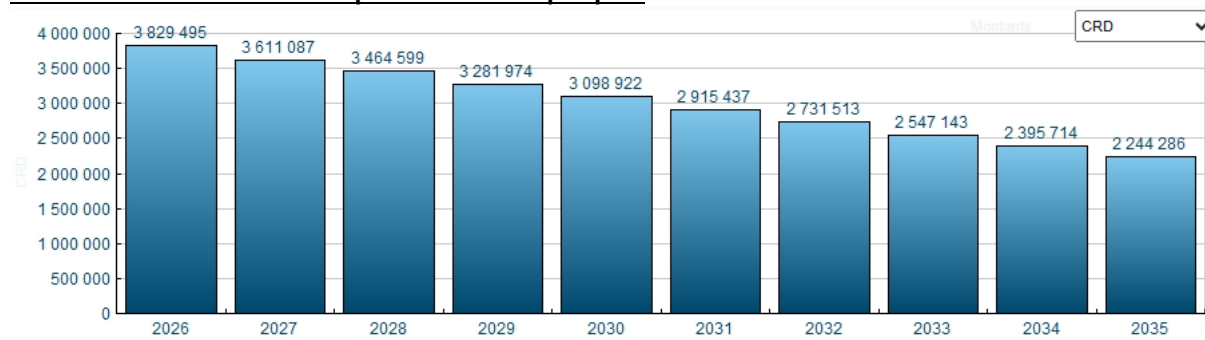
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

5- L'état de la dette

Encours de la dette (capital restant dû) par organismes prêteurs au 1^{er} janvier 2026 :

Code Emprunt	OBJET	BANQUE	TAUX	Capital emprunté	DUREE EN ANNEES	DATE DEBUT	DATE FIN	CRD au 01/01/26
13	Bâtiments - Equipement - Travaux	DEXIA	3,69%	600 000,00	20	16/11/2006	01/12/2026	41 246,54
18	Espace Citoyen	CEAPC	1,37%	450 000,00	15	15/06/2018	15/06/2032	221 445,92
20	Achat foncier lycée	BANQUE POSTALE	1,47%	2 000 000,00	25	01/11/2019	01/08/2044	1 500 000,00
14	Salle multisports	DEXIA	3,57%	1 000 000,00	20	16/11/2006	01/05/2026	66 802,37
21	Siège CCC	BANQUE TERRITOIRES	2,80%	2 000 000,00	30	01/10/2025	01/07/2055	2 000 000,00
TOTAL								3 829 494,83

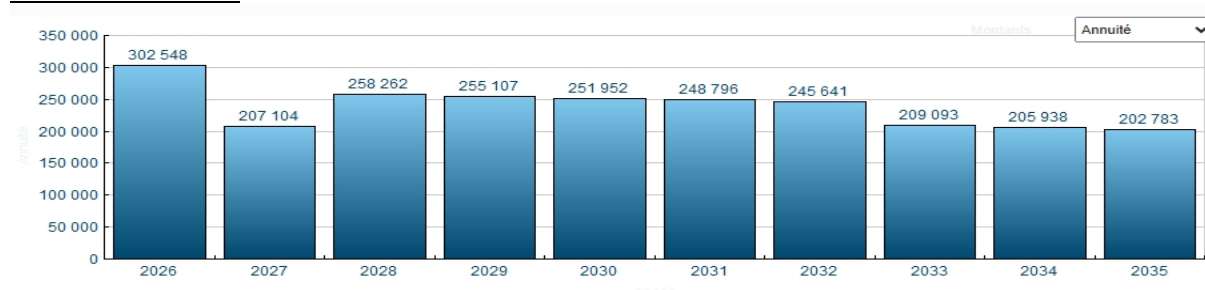
Écoulement sur 10 ans du capital restant dû par prêt



L'encours de la dette par habitant (CRD/hab.)

2020	189,54 €
2021	172,12
2022	155,37
2023	135,84
2024	124,43
2025	110,96

Annuité de la dette



6- Le résultat 2025 de la CCC et son affectation au Budget 2026

6.1 le résultat 2025

EXECUTION DU BUDGET ANNEE 2025.					
RESULTAT BUDGETAIRE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT BUDGETAIRE 2025		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 530 814,61 €	7 507 880,37 €	22 934,24 €		
SECTION INVESTISSEMENT	2 734 377,94 €	2 129 925,52 €	604 452,42 €		
RESULTAT AU 31/12/2025	10 265 192,55 €	9 637 805,89 €	627 386,66 €		
RESULTAT DE CLOTURE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	EXCEDENT 2024	RESULTAT DE CLOTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 530 814,61 €	7 507 880,37 €	22 934,24	1 623 405,25	1 646 339,49 €
SECTION INVESTISSEMENT	2 734 377,94 €	2 129 925,52 €	604 452,42 €	178 677,34	783 129,76 €
RAR	392 000,00 €	1 203 380,00 €	-811 380,00 €		-811 380,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	10 657 192,55 €	10 841 185,89 €	-183 993,34	1 802 082,59	1 618 089,25

6-2 affectation du résultat 2025 au budget 2026

	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	22 934,24	1 623 405,25	1 646 339,49
INVESTISSEMENT	604 452,42	178 677,34	783 129,76
RAR	-811 380,00		-811 380,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 618 089,25

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice : excédent		22 934,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent :		1 623 405,25
Résultat de clôture à affecter :		1 646 339,49
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent		604 452,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent :		178 677,34
Résultat comptable cumulé (à reporter au R001): excédent :		783 129,76
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 1 203 380€		
Recettes d'investissement restant à réaliser : 392 000€		

Solde des restes à réaliser : déficit	-811 380,00
Besoin réel de financement : déficit	-28 250,24
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement	
dégagé à la section d'investissement : besoin de financement car déficit	28 250,24
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :	1 646 339,49
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
Section de fonctionnement	-
Excédent reporté : F (R 002) :	1 618 089,25
Section d'investissement	
Solde d'exécution N-1 : I (R001) :	783 129,76
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 28 250,24 € car déficit d'investissement	28 250,24

6-3 Ce qu'il faut retenirEn fonctionnement,

- Des efforts de gestion en matière de charges à caractère général malgré un contexte économique défavorable,
- Des charges de personnel en hausse mais toutefois maîtrisées
- Un soutien constant aux associations et des moyens alloués au CIAS
- Des charges d'intérêts qui augmentent (dernier emprunt souscrit en 2025- financement de la construction du siège de la CCC)

En investissement,

- Un programme d'investissement soutenu,
- Une recherche continue des financements externes,
- Premier recours à l'emprunt depuis 2018,
- Un autofinancement élevé.

Conclusion

Le compte financier unique montre une gestion financière équilibrée avec un excédent de fonctionnement et une bonne gestion des immobilisations.

Aucun écart ou anomalie significative n'a été relevé dans les contrôles effectués.

En résumé, le CFU montre une gestion financière prudente avec des réalisations proches des prévisions. Les recettes de fonctionnement ont dépassé les prévisions, tandis que les dépenses de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions, ce qui est positif .